

Mise en œuvre de la note du mai 2025 relative aux PCE

Les évolutions législatives réglementaires et techniques en matière de contrôle fiscal et l'accélération de la mutation du système d'information de la DGFIP ont conduit à un profond changement du contrôle fiscal. Le groupe de travail national sur l'évolution des PCE a proposé les lignes directrices et laissé aux directions locales la décision des modalités et du rythme de la mise en œuvre locale pour une mise en place au 1^{er} septembre 2026.

En Haute-Savoie 3 options organisationnelles ont été présentées aux agents. Au terme de diverses rencontres et réunions le choix des agents s'est porté sur :

- Création d'un pôle programmation à Bonneville avec une antenne provisoire à Thonon jusqu'en septembre 2027 et le regroupement des agents au siège une fois par semaine.
- Création d'une cellule expertise positionnée au SIE d'Annecy.

Volumétrie des emplois:

9 emplois expertises

12 emplois programmation

Les agents privilégient l'affectation géographique à la mission mais grosse inquiétude des agents de Thonon quant à leur reclassement à l'issue de la fermeture de l'antenne en 2027 et crainte que l'expertise au sens des PCE soit perdue.

La directrice s'est engagée à porter devant le CSAL la solution la plus favorable et choisie par les agents. Le sujet n'est pas forcément clos. L'équipe de direction est attentive à la situation de chaque agent, notamment par un suivi RH avec des entretiens très réguliers pour certains agents de Thonon. Un bilan des 1^{ers} mois de fonctionnement sera dressé au bout de 6 mois.

Selon la directrice, le sujet est compliqué en Haute-Savoie- défiance vis à vis de la direction- La réflexion a été engagée avec retard par rapport à d'autres départements. Il a été demandé aux agents de se positionner très rapidement (avant décembre 2025) afin d'être prêts pour le printemps avant les demandes de mutation. Pour elle l'inquiétude des agents de Thonon de ne pas trouver de poste sur place ne se justifie pas en l'état.

Les OS soulignent que la ligne directrice de gestion à respecter à savoir favoriser les locaux domaniaux n'est ici pas respectée (Bonneville Coubertin). Il avait été expliqué aux agents lors de la réorganisation du bassin annecien il y a deux ans que les PCE devaient être auprès des brigades et du PRS et ceci n'est plus le cas en 2026 ?

La direction précise que le data mining modifie l'organisation du travail et comprend que cette réforme sera difficile à mettre en place : mort des 3 pce- deuil compliqué pour des agents très investis mais elle n'a pas le choix.

Les OS constatent que les réformes aboutissent à une déperdition- les agents savent que leurs conditions de travail ne vont pas s'améliorer. On va vers une organisation moins intéressante sur le plan intellectuel.(mono tâche). Les agents craignent d'être avec le temps noyés dans les SIE. La direction dit souhaiter que l'expertise des PCE soit sauvegardée et ne sait pas ce qui se passera après 2027.

Les OS demandent pourquoi l'option du travail à distance pour les agents de Thonon n'est pas envisagée et proposent que l'équipe de la cellule expertise reste positionnée à Seynod.

Après une interruption de séance demandée par la Direction, la proposition de Seynod est acceptée, avec un bilan en mars 2027 pour s'assurer que le fonctionnement avec les 3 SIE du département est bien effectif.

Concernant Thonon, la porte n'est pas fermée au travail à distance après le bilan de mars 2027.

Vote des OS:solidaires Pour
CGT- CFTC/CFDT : abstention.

Fin des travaux à 17h15.